

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions régissent la vente de Services Digitaux offerts par un Progiciel entre BUSINESS INTELLIGENCE GLOBAL et le Client.

Veuillez lire ces conditions attentivement avant de faire une commande auprès de BUSINESS INTELLIGENCE GLOBAL. En commandant auprès de BUSINESS INTELLIGENCE GLOBAL, le Client marque son accord avec les présentes conditions.

Le Client renonce explicitement à ses propres conditions générales, même dans le cas où celles-ci seraient postérieures aux présentes conditions générales. Toute dérogation doit, pour être valable, être convenue de manière expresse, préalable et par écrit. Les présentes conditions sont un prolongement des clauses du contrat d'abonnement signées entre parties et font en tant que telles partie intégrante de la relation contractuelle entre parties.

### **ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT**

Les présentes conditions de vente s'appliquent à l'ensemble des services digitaux offerts par BUSINESS INTELLIGENCE GLOBAL (ci-après désignée "BIG") à toute personne physique ou morale (ci-après désignée "Client"). Seule la version française de ce document fait foi.

### **ARTICLE 2. DEFINITIONS**

**Le Contrat** : Le présent Contrat de vente et ses Annexes, actuelles et futures éventuelles, constituant un tout indivisible, et signé par les Parties.

**Client** : Toute personne physique ou morale qui conclut un contrat avec BIG.

**Services digitaux** : Toutes fonctionnalités offertes à travers des logiciels en tant que service.

**Hébergement** : Désigne un modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur. Les clients payent un abonnement pour l'utilisation du service

**Plateforme** : Désigne l'ensemble des services hébergés.

**Sauvegarde incrémentielle** : Sauvegarde des données par adjonctions successives

**Hébergement mutualisé** : un service d'hébergement internet qui propose d'héberger plusieurs sites web sur un même serveur ou groupe de serveurs

**Cloud** : ensemble de systèmes de stockage distant accessible en ligne (via Internet)

### **ARTICLE 3. FOURNITURE DE SERVICES DIGITAUX A TRAVERS UN PROPGICIEL INTEGRE EN LIGNE ET SUR SITE**

Dans le cadre de la fourniture de services digitaux pour la gestion des entreprises, BIG met à la disposition du Client un espace d'Hébergement mutualisé, disposant d'un espace privé et sécurisé, objet du présent contrat.

La plateforme digitale de services proposée par BIG englobe les outils suivants :

- Tableau de bord dynamique regroupant tous les indicateurs clés de performance de l'entreprise ;
- La gestion commerciale (Prospects, Clients, Fournisseurs et autres Tiers) ;
- La gestion de la facturation ;
- La gestion des produits/matériels/équipements et des stocks ;
- La gestion de la trésorerie et de la comptabilité ;
- La gestion des ressources humaines des agendas et du temps de présence ;
- La gestion des projets (interventions, tâches, coûts) ;

La mise en œuvre de cette plateforme se fait en locale sur l'infrastructure informatique du Client, ou sur un hébergement Cloud proposée par BIG à travers son partenaire hébergeur hôte basée en Suisse.

A la différence de l'installation sur l'infrastructure du Client, l'hébergement Cloud (en ligne) offre les avantages suivants à travers une connexion internet :

- Espace de collaboration à travers une plateforme native de télétravail ;
- Sauvegarde périodique de la base de données du Client sur un serveur linux installé sur le Cloud ;
- Accessibilité 24H/24 et 7jours /7 offrant une mobilité parfaite de l'ensemble des collaborateurs du Client ;
- Définition de droits d'accès stricts pour l'accès à la plateforme en ligne et définition de permissions avancées sur les données du Client ;
- Mise à jour automatique de la plateforme ;
- Actualisation périodique des licences de sécurité afin d'endiguer toutes menaces virales.

Ces services peuvent être déclinés en modules ou en packages de services moyennant une redevance annuelle qui peut être facturée par trimestre, par semestre ou par année dans le cas de l'offre d'hébergement.

L'offre d'installation dans l'infrastructure du Client ne prend pas en compte les avantages ci-dessus vue que l'installation est faite sur l'infrastructure du Client avec la prise en compte de toute la politique de gestion du système d'information mise en place par le Client dans son infrastructure.

#### **ARTICLE 4. RESPONSABILITES DE BIG**

BIG s'engage à :

- Faire ses meilleurs efforts en vue de fournir en temps utile des services performants ;
- Assurer une sauvegarde préventive du contenu de l'Hébergement du Client une fois par semaine sur ses serveurs. Sept (7) sauvegardes successives et incrémentielles sont conservées et peuvent être restaurées pour le Client en cas de besoin ;
- Mettre à la disposition du Client un espace d'Hébergement mutualisé, disposant d'un espace privé et sécurisé. ;
- Mettre en œuvre tout système de cryptage des informations de connexion et des données sauvegardées à travers des certificats SSL et des antivirus et régulièrement installés et mise à jour en fonction des besoins ;
- Garantir la stricte confidentialité de la plateforme dans son intégralité ;
- Garantir la protection du secret des affaires du Client.

A l'exclusion de toute action initiée par le Client et ses intervenants sur ses propres données dans l'usage de la plateforme, BIG s'engage à :

- Empêcher toute personne non autorisée d'accéder aux installations utilisées pour le traitement de données ;
- Empêcher que des supports de données puissent être lus, copiés, modifiés ou déplacés par une personne non autorisée ;
- Empêcher l'introduction ainsi que toute prise de connaissance, toute modification ou tout effacement non autorisés de données enregistrées ;
- Empêcher que des systèmes de traitement de données puissent être utilisés par des personnes non autorisées à l'aide d'installations de transmission de données ;
- Garantir que lors de l'utilisation d'un système de traitement automatisé de données les personnes autorisées ne puissent accéder qu'aux données relevant de leur autorisation ;
- Garantir que puisse être vérifiée et constatée à posteriori l'identité des personnes ayant eu accès au système d'information contenant des données à caractère personnel la nature des données qui ont été introduites modifiées, altérées, copiées, effacées ou lues dans le système le moment auquel ces données ont été manipulées ;
- Garantir la sécurité des communications des données entre les utilisateurs autorisés par le Client.

Toutefois, aucune de ces obligations ne peut être considérée comme étant une obligation de résultat.

Toute réclamation doit, pour être recevable, être notifiée à BIG, à son siège social, par courrier recommandé dans les 8 jours suivant la livraison des services et prestations afférentes.

## **ARTICLE 5. LE PRIX**

Toutes les offres, tarifs ou listes de prix de BUSINESS INTELLIGENCE GLOBAL s'entendent, sauf stipulation contraire, sans engagement. Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables à BUSINESS INTELLIGENCE GLOBAL selon des modalités définies d'un commun accord par les parties. Le Client ne peut en aucun cas compenser une quelconque créance sur BIG avec son obligation de paiement, sauf stipulation contraire.

Les tarifs applicables à l'Hébergement annuelle des services digitaux, selon les formules, sont disponibles dans l'offre financière adressée au Client.

BIG propose également des offres promotionnelles basées sur des paiements trimestriels ou semestriels essentiellement dédiées aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME).

Le règlement est du net sans escompte et se fera sur la base du montant TTC des factures par virement bancaire ou chèque. Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur au jour de la facturation.

Les paiements sont effectués d'avance.

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans l'offre financière et sauf consentement mutuel préalable entre BIG et le Client, BIG ne pourra effectuer le renouvellement demandé de l'hébergement. BIG procédera dans ce cas, à la suspension de l'Hébergement de la plateforme 30 jours après la date anniversaire du contrat et le supprimera au bout de 30 jours supplémentaires (services + sauvegardes) s'il est avéré que le Client ne souhaite plus (ou n'a plus la capacité financière pour) bénéficier des services offerts par BIG. Aucune récupération ne sera possible une fois les services supprimés.

Néanmoins, BIG prendra soin d'informer au préalable le Client par mail de façon périodique et ce durant les 60 jours avant la suppression des données, afin de lui permettre de récupérer toutes ses données présentes sur la plateforme.

Le non-paiement de tout ou partie d'une facture à son échéance rend immédiatement exigibles toutes sommes ou toutes factures dues non-encore échue. En cas de non-paiement d'une facture, BIG a le droit de rompre toutes les conventions de vente qui restent encore à exécuter.

Certains pays appliquent une retenue à la source sur le montant de la facture, conformément à leur législation interne. La retenue à la source sera réglée par le Client, auprès de l'administration fiscale. En aucun cas, BIG ne sera impliquée dans les coûts liés à la législation du pays. Le montant de la facture est donc dû à BIG dans son intégralité et n'inclus pas les coûts relatifs à la législation du pays où se trouve le Client.

## **ARTICLE 6. LITIGES - COMPETENCE**

Les Parties conviennent de soumettre tout litige survenant entre elles à l'occasion de la conclusion, de l'exécution, de l'interprétation ou de l'extinction du Contrat et de ses suites à un règlement amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai de quinze (15) jours à compter de la demande de règlement amiable adressée par la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception adressée ou par lettre au porteur contre décharge à l'autre Partie, tous litiges découlant du Contrat et de ses suites seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce.

Le droit applicable en la matière est celui du droit ivoirien.

## **ARTICLE 7. DUREE ET ENTREE EN VIGEUR DU CONTRAT**

Le présent contrat à une durée de 12 mois à compter soit de sa date de signature soit à partir du premier paiement et renouvelable par tacite reconduction.

Celui-ci est automatiquement reconduit pour une même durée, à moins que l'une des parties n'envoie à l'autre partie un préavis écrit de résiliation contre décharge, et ce au moins 30 jours avant l'échéance du contrat.

## **ARTICLE 8. RESILIATION**

Ce contrat sera résilié de plein droit :

- En cas de liquidation des biens de l'une des parties ;
- En cas de non-respect des clauses substantielles du présent contrat ;
- En cas de non-respect des clauses du « Contrat d'Abonnement » ;
- D'un commun accord sans préjudice de l'une ou l'autre partie après règlement des factures en cours ;
- En cas de non-respects des clauses du renouvellement tacite dudit contrat.

BIG se réserve le droit de modifier ces conditions à n'importe quel moment et sans notification préalable. Le Client est soumis aux conditions en application au moment de son acceptation de ces conditions.